

Communiqué de presse

Pas d'alcool sur le chemin de l'école ! 5 associations portent plainte contre la RATP

Face à l'abondance de publicités pour l'alcool dans le métro francilien, notamment dans des stations proches d'établissements scolaires, France Assos Santé, la Ligue contre le cancer, l'Unaf, la FNAS et l'association Entraïd'addict ont décidé de porter plainte contre la RATP. Entre la provocation à consommer et la prévention, nous choisissons la protection des mineurs !



Que penseraient les Français si des buvettes, proposant bière, rhum, vodka, étaient installées aux abords des écoles ? Nous n'en sommes pas là. Mais pas loin. En 4x4 m, l'alcool, sous toutes ses formes, ruisselle sur les murs du métro parisien. Impossible d'échapper au matraquage publicitaire qui, en toute situation et dans toutes les stations de la RATP, invite insidieusement l'ensemble des usagers des transports publics à trinquer, banalisant du même coup l'usage des boissons alcoolisées, présenté comme convivial et festif.

Et pas d'espace sanctuarisé : la proximité d'un établissement scolaire, parfois situé à quelques mètres des stations incriminées, ne change rien à l'affaire. Facteur aggravant : le seul message de prévention signalé, « L'alcool est dangereux pour la santé », situé en bas de l'affiche, en petits caractères, est bien souvent masqué par les sièges du métro, et neutralisé par l'ajout de la mention non-réglementaire « À consommer avec modération ». Or, les enfants, adolescents et jeunes adultes, comme tous les autres passagers, notamment les femmes enceintes, stationnent devant ces affiches et absorbent involontairement ces messages.

Il est temps de mettre fin à cette absurdité en matière de santé publique : France Assos Santé et ses partenaires associatifs, la Ligue contre le cancer, l'Union nationale des associations familiales (Unaf), la Fédération nationale des amis de la santé (FNAS) et l'association Entraïd'addict, ne veulent plus voir couler à flots l'alcool sur le chemin des écoliers, collégiens et lycéens. De quoi s'étrangler alors même que le gouvernement s'est engagé à mettre au premier plan la prévention, concept indissociable d'une santé durablement bonne.



Ensemble, nous déposons donc plainte à l'encontre de la RATP pour « provocation directe à la consommation d'alcool à l'encontre des mineurs », un délit sanctionné par la loi, au mépris, entre autres :

- Des études nationales et internationales qui attestent du lien manifeste entre exposition des publics jeunes à la publicité pour l'alcool dans l'espace public et leur entrée dans la consommation ;
- Des 41 000 morts par an, faisant de l'alcool la deuxième cause de décès prématurés par cancers, maladies cardiovasculaires ou digestives. Sans oublier le coût socio-économique pour la collectivité.¹

L'alcool, ce n'est pas la fête ! C'est un danger avéré et, selon [l'enquête Toluna-Harris de décembre 2023 pour France Assos Santé](#), les Français se déclarent majoritairement favorables à des mesures visant à encadrer davantage la consommation de ce produit : 89 % d'entre eux se prononcent en faveur de l'interdiction de la publicité pour l'alcool à proximité d'établissements scolaires et 77 % en faveur tout simplement de son interdiction dans l'espace public.

Qu'attend ce grand réseau public de transports urbains qu'est la RATP pour offrir un environnement sûr et protecteur aux mineurs qui l'empruntent matin et soir pour se rendre en classe ?

Un an après une lettre ouverte à son PDG, l'ancien Premier ministre Jean Castex, restée sans suite, France Assos Santé, la Ligue contre le cancer, l'Unaf, la FNAS et l'association Entraid'addict persistent et signent, en engageant une nouvelle action en justice contre la régie autonome des transports parisiens pour protéger les plus jeunes, en Ile-de-France, mais également partout où la promotion de l'alcool s'affiche comme coulant de source.

Chiffres, rapports, témoignages, paroles d'experts, etc., cette plainte s'accompagne d'un dossier complet sur les vérités de l'alcool. À consulter sans modération.

Contacts Presse

France Assos Santé :

Service communication - 07 56 34 10 86 - communication@france-assos-sante.org

La Ligue contre le Cancer : Agence PRPA.

Ellia Foucard-Tiab - ellia.foucard@prpa.fr - 06 23 06 08 90

Valentine Martin - valentine.martin@prpa.fr - 06 32 29 43 82

Unaf :

Laure Mondet - 01 49 95 36 05 - lmondet@unaf.fr

Fédération des Amis de la Santé :

Jean-Claude Tomczak - 06 11 75 51 46 - jctomczak@fibragglo.fr

Entraid'Addict :

Jean-Robert Mille - jr.mille@live.fr - 06 10 14 95 09

¹ Source : Institut national du Cancer